

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

CGA AUMII - Révision A - Applicables à compter du 03/10/2026

ATELIER USINAGE MÉCANIQUE INDUSTRIELLE ISÈRE - AUMII

SARL à associé unique au capital de 15 000 € - SIREN 790 249 510 - SIRET 790 249 510 00021 - RCS Grenoble
TVA intracommunautaire FR60 790249510 - 9 ZA la Chandelière, 38570 Goncelin, France
Gérant : Sébastien Sitka - Tél. 06 03 37 01 13 - info@aumii.fr - secretaire@aumii.fr

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales d'Achat (« CGA ») régissent les commandes émises par AUMII auprès de ses fournisseurs et sous-traitants pour tous biens et services nécessaires à son activité : matières premières, sous-traitance mécanique, traitements thermiques et de surface, découpe, composants, outillages, consommables, métrologie, transport et prestations diverses.

L'acceptation de la commande, son accusé de réception ou le commencement d'exécution emporte acceptation des présentes CGA, sauf réserves expressément acceptées par écrit par AUMII.

Article 2 - Documents contractuels et ordre de priorité

Sauf accord particulier, les documents contractuels prévalent dans l'ordre suivant : (1) la commande et ses éventuelles conditions particulières ; (2) les plans 2D et spécifications expressément appelés à la commande ; (3) les exigences qualité AUMII applicables à la commande ; (4) les présentes CGA ; (5) l'offre du fournisseur acceptée par AUMII.

En cas de divergence entre modèle 3D et plan 2D, le plan 2D fait foi sauf instruction écrite contraire.

Article 3 - Commande et accusé de réception fournisseur

Toute commande est émise par AUMII, de préférence par voie électronique. Le fournisseur doit vérifier avant exécution les références, quantités, prix, délais, plans, indices, matières et exigences applicables et signaler immédiatement toute incohérence.

Toute modification n'est valable qu'après accord écrit des parties. Le fournisseur ne peut modifier unilatéralement le produit, le procédé, la matière, la gamme, le lieu de fabrication, un sous-traitant ou une source de matière lorsque cette modification est susceptible d'affecter la conformité.

Article 4 - Prix et facturation

Les prix convenus sont fermes pour la commande et comprennent, sauf mention contraire, les frais accessoires annoncés par le fournisseur. Toute révision doit faire l'objet d'un accord écrit préalable d'AUMII.

Les factures sont adressées au format PDF à info@aumii.fr et doivent permettre d'identifier clairement les biens ou services facturés. AUMII n'impose pas de mention interne supplémentaire systématique, sous réserve des mentions légales obligatoires.

Article 5 - Paiement

Sauf conditions particulières indiquées sur la commande, les factures fournisseurs sont réglées à 30 jours net, sous réserve de leur réception régulière et de l'absence de contestation de bonne foi. Le paiement s'effectue par virement bancaire, sauf accord contraire.

Article 6 - Livraison et délais

Les dates et délais figurant sur la commande sont contractuels. Le fournisseur informe immédiatement AUMII de tout événement susceptible d'affecter le délai, en indiquant les causes, conséquences et mesures correctives proposées.

En cas de retard imputable au fournisseur, AUMII peut, après mise en demeure lorsque celle-ci est requise, demander l'exécution, convenir d'un nouveau délai, résilier tout ou partie de la commande ou, lorsque les conditions légales sont réunies, s'approvisionner auprès d'un tiers et demander réparation du préjudice direct justifié.

Chaque livraison doit être accompagnée des documents permettant d'identifier la commande et les articles livrés.

Article 7 - Contrôle à réception

La signature d'un bon de livraison atteste uniquement de la réception physique et ne vaut pas acceptation définitive de la conformité. AUMII peut effectuer les contrôles nécessaires après réception, dans un délai raisonnable compatible avec la nature des biens et les exigences de ses clients.

Article 8 - Conformité et traitement des non-conformités

Le fournisseur garantit la conformité des biens et services aux plans, spécifications, normes, exigences réglementaires et conditions de commande applicables.

En cas de non-conformité imputable au fournisseur, AUMII peut demander, selon les circonstances, tri, retouche, remplacement, nouvelle fabrication, remboursement ou avoir. Les retours et coûts directement nécessaires au traitement d'une non-conformité imputable au fournisseur sont à sa charge dans la mesure légalement justifiée.

Aucune dérogation à une exigence ne peut être appliquée sans accord écrit préalable d'AUMII.

Article 9 - Exigences qualité AUMII

Pour les achats de matière, sous-traitance mécanique, traitements et prestations pouvant affecter la conformité des produits AUMII, le fournisseur doit :

- utiliser les plans et indices en vigueur communiqués par AUMII ;
- assurer l'identification et la traçabilité appropriées des lots lorsque cela est demandé ;
- conserver les documents de fabrication et de contrôle nécessaires pendant une durée adaptée à la commande ou à l'exigence client communiquée ;
- signaler avant livraison toute non-conformité connue et obtenir l'accord écrit d'AUMII pour toute dérogation ;
- prévenir AUMII avant toute modification significative de matière, procédé, fournisseur, sous-traitant ou moyen susceptible d'affecter le produit ;
- permettre, lorsque cela a été convenu ou est nécessaire à une exigence client/réglementaire, l'accès raisonnable aux éléments de preuve de conformité.

Article 10 - Certificats, traçabilité et exigences client

Lorsque la commande ou les exigences du client final le prévoient, le fournisseur remet les certificats demandés : certificat matière (notamment type 3.1 lorsque requis), certificat de conformité, certificat de traitement, rapport de contrôle, identification de lot ou tout document spécifié.

L'absence d'une exigence documentaire sur une commande ne vaut pas obligation générale de fournir ces certificats.

Article 11 - Sous-traitance du fournisseur et modifications

Le fournisseur demeure responsable de ses propres sous-traitants. Lorsque la nature de la commande ou une exigence client le requiert, il ne peut sous-traiter une opération critique ni changer de sous-traitant sans accord préalable écrit d'AUMII.

Les exigences applicables doivent être répercutées par le fournisseur à sa chaîne d'approvisionnement dans la mesure nécessaire.

Article 12 - Propriété, outillages et moyens financés par AUMII

Les plans, fichiers, modèles, gabarits et documents remis par AUMII restent sa propriété ou celle de ses clients.

Tout outillage, montage, moyen de contrôle ou équipement spécifique financé par AUMII est, sauf accord écrit contraire, identifié comme propriété d'AUMII, utilisé exclusivement pour ses commandes, entretenu raisonnablement par le fournisseur et restitué sur demande dans un état compatible avec son usure normale.

Article 13 - Confidentialité et communication

Le fournisseur traite comme confidentiels les plans, fichiers, pièces, prix, procédés, données techniques, informations commerciales et identité des clients d'AUMII dont il a connaissance.

Il ne peut communiquer ces éléments à un tiers, publier des photographies, utiliser les pièces comme référence commerciale ni révéler l'identité d'un client d'AUMII sans autorisation écrite préalable. Cette obligation s'étend à son personnel et à ses sous-traitants.

Article 14 - Responsabilité et assurance

Le fournisseur répond des dommages directs résultant de ses manquements et des non-conformités qui lui sont imputables. Il maintient les assurances adaptées à son activité et communique, sur demande raisonnable, une attestation en cours de validité.

Les parties recherchent une solution proportionnée au préjudice effectivement subi et aux responsabilités établies.

Article 15 - Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement résultant d'un événement répondant aux conditions de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La partie empêchée informe l'autre sans délai et prend les mesures raisonnables pour limiter les conséquences.

Article 16 - Résiliation

En cas de manquement suffisamment grave du fournisseur, notamment retard majeur, non-conformité répétée, violation de confidentialité ou modification non autorisée affectant la conformité, AUMII peut mettre en œuvre les recours prévus par le droit applicable, après mise en demeure lorsque celle-ci est requise.

La résiliation est sans préjudice des droits déjà acquis et des demandes de réparation justifiées.

Article 17 - Droit applicable et litiges

Les présentes CGA sont soumises au droit français. Les parties rechercheront préalablement une solution amiable. À défaut, tout litige entre professionnels relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution de la commande relève, sous réserve des règles impératives, du Tribunal de commerce de Grenoble.

Révision A - 03/10/2026.